



**PREFECTURE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil Spécial du 31 mai 2010**

Arrêté préfectoral n°2010-3297 du 26 mai 2010

Objet : délégation de signature aux agents de la préfecture

Article 1er : Délégation de signature est donnée aux directeurs, au chef de bureau et à la chargée de mission désignés ci-après à l'effet de signer d'une manière permanente les actes administratifs, établis par leur direction, bureau ou mission, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus :

Madame Michèle DENIS, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration,  
 Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées,  
 Madame Myrrhine GROSSI, directrice des ressources humaines et des moyens,  
 Monsieur Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile,  
 Monsieur Olivier HEINEN, attaché principal, chef du bureau du cabinet,  
 Madame Claire PANIER, attachée, chargée de mission développement durable.

Article 2 : Délégation est donnée aux directeurs, au chef de bureau et à la chargée de mission désignés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'effet de signer les copies certifiées conformes à l'original des actes à caractère réglementaire ainsi que les décisions portant établissement de factures pour la délivrance de photocopies aux usagers.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation de signature est donnée aux attachés principaux, attachés et secrétaires administratifs dont les noms suivent, à l'effet de signer la totalité des actes établis par la direction dont ils dépendent, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus (cf article 1<sup>er</sup>) :

DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

- Monsieur Stéphane BEROUD, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration,
- Madame Catherine FISCHER, attachée principale, chef du bureau des titres d'identité,
- Madame Agnès CONTAL-RINALDI, attachée, chef du bureau de la circulation,
- Monsieur Laurent BOILLÉE, attaché principal, chef du bureau des cartes grises.

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

- Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales,
- Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales,
- Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités,
- Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales,
- Madame Marie-José BOURDAIS, attachée, chef du bureau des associations,
- Madame Dominique BOUYSSOU, attachée principale, chargée de mission.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

- Monsieur Christian MERCIER, attaché principal, sous-directeur des ressources humaines,
- Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée, responsable de la plate-forme CHORUS,
- Monsieur Emmanuel BONNET, attaché, chef du bureau du patrimoine,
- Monsieur Gérard PAILLET, attaché, chef du service départemental d'action sociale,
- Madame Micheline CLOUET, attachée principale, chef du bureau du personnel,
- Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau de la modernisation et du pilotage budgétaire de l'UO,
- Madame Nathalie CHAIZE, attachée, responsable du pôle moyens-achats,
- Madame Françoise MOLLARET, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du bureau de la formation,
- Monsieur Jacques PAGES, ingénieur principal des systèmes d'information et de communications, chef du bureau du BSIC.

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Madame Evelynne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale,
- Monsieur Pierre GINDROZ, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile,
- Monsieur Jean-Jacques NUEL, attaché principal, chargé de mission "défense, risques sanitaires et exercices",
- Madame Annie RAGOT, attachée, chef du bureau planification,
- Madame Chantal LIEVRE, attachée, chef du bureau prévention,
- Madame Laurence BODIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de projet sécurité routière, chef du bureau sécurité routière.

Article 4 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Myrrhine GROSSI, directrice des ressources humaines et des moyens, à l'effet de signer les décisions et arrêtés plaçant les fonctionnaires et agents de l'Etat en congé de maladie.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myrrhine GROSSI, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 4 à Monsieur Christian MERCIER, attaché principal, sous-directeur des ressources humaines.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 4, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MERCIER, à Madame Micheline CLOUET, attachée principale, chef du bureau du personnel, et, en l'absence de celle-ci, à Madame Suzy FERRIER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

Article 7 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Michèle DENIS, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer :

- les décisions concernant l'aide sociale en matière d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés
- les décisions concernant l'orientation, l'admission ou la sortie d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou d'un centre provisoire d'hébergement
- tout courrier préparatoire à la signature de conventions avec les associations privées, centres communaux d'action sociale, municipalités, pour l'octroi des crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les décisions et conventions avec les associations privées pour l'octroi de crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les procédures et décisions de tarification des établissements sociaux d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés (centre de transit, CADA et CPH)
- les décisions relatives aux autorisations de travail pour la main d'œuvre étrangère
- les arrêtés de rattachement administratif des personnes sans domicile fixe.

Article 7 Bis : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle DENIS, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 7 à Monsieur Stéphane BEROUD, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration, à Monsieur Samuel BEAUCHAMP, agent contractuel de catégorie A, chef du pôle intégration – hébergement des demandeurs d'asile et à Monsieur Nicolas AUCOURT, attaché, adjoint au chef du pôle.

Article 8 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick POQUET, directeur de la sécurité et de la protection civile, à l'effet de signer :

- les arrêtés d'agrément des gardes particuliers
- les arrêtés portant reconnaissance de l'aptitude technique d'un garde particulier
- les accusés de réception et récépissés de déclarations de programmes annuels des manifestations commerciales se tenant dans un parc d'exposition enregistré par la préfecture et les récépissés de déclarations de modification de ces programmes
- les récépissés de déclarations de salons professionnels se tenant en dehors d'un parc d'exposition enregistré par la préfecture et les récépissés de déclarations de modification de ces salons
- les récépissés de vente en liquidation
- les décisions attribuant le titre de maître restaurateur.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick POQUET, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne ROUX D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale à l'effet de signer les actes visés à l'article 8. En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Patrick POQUET et de Madame Evelyne ROUX D'ORAZIO, délégation est donnée à Mlle Christine ALMERY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Mme Christine CUSSIGH, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à Mme Andrée BESSOU, secrétaire administrative de classe supérieure, à l'effet de signer les actes visés à l'article 8, à l'exception des décisions prenant la forme d'un arrêté.

Article 10 : Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à l'effet de signer :

- toutes décisions relatives à l'attribution et au versement des indemnités représentatives de logement des instituteurs ;
- les arrêtés fixant la composition des commissions départementales d'aménagement commercial et d'aménagement commercial statuant en matière cinématographique ;
- les arrêtés d'indemnités des commissaires enquêteurs ;
- les demandes de pièces complémentaires adressées aux maires dans le cadre du contrôle de légalité des autorisations d'occupation des sols.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mademoiselle Michèle TAILLARDAT, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités et à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales à l'effet de signer les actes visés à l'article 10 et à Monsieur Julien TERPENT-ORDASSIERE, attaché, adjoint au chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales à l'effet de signer les demandes de pièces complémentaires visées à l'article 10.

Article 12 : Délégation est donnée pour la signature des documents visés à l'article 1<sup>er</sup> en cas d'absence ou d'empêchement :

- de Monsieur Stéphane BEROUD, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration, à Madame Sylvia LEGRIS, attachée, chef du bureau de l'éloignement et de l'observatoire de l'activité, adjointe au chef de service et Madame Véronique BEAUD, attachée, chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, adjointe au chef de service, à Madame Josette UGGA, attachée, à Madame Patricia CHENEL, attachée, chef du bureau des naturalisations, à Madame Mireille STAKELBOROUGH, attachée, chef du bureau du droit d'asile, à Madame Rachida BOUHILA, secrétaire administrative de classe supérieure, à Monsieur Jean-Luc BUCHSBAUM, attaché, adjoint au chef du bureau de l'éloignement, à Madame Cécile CHETOT, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Christian JEHL, attaché, chef du bureau des titres de séjour et des procédures particulières, à Madame Michèle TESTE, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section de l'instruction des titres de séjour, à Madame Sylvie TROMBETTA, secrétaire administrative de classe normale, chargée des dossiers du regroupement familial, à Madame Marie GALLOT, attachée, chef de la section de l'accueil et de l'admission au séjour et à Monsieur Jean-Michel MOREL, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section des étudiants et scientifiques étrangers, ainsi qu'à Monsieur Marin FAVRET, attaché, Monsieur Samuel BEAUCHAMP, agent contractuel de catégorie A, chef du pôle intégration – hébergement des demandeurs d'asile et Monsieur Nicolas AUCOURT, attaché, adjoint au chef du pôle.
- de Madame Catherine FISCHER, attachée principale, chef du bureau de l'état civil, à Madame Gaëlle ARBEY, attachée, adjointe au chef du bureau de l'état-civil et à Monsieur Jean-Pierre GIRAUDO, secrétaire administratif de classe normale.
- de Madame Agnès CONTAL-RINALDI, attachée, chef du bureau de la circulation, à Madame Agnès BAIYO, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de bureau et à Madame Nell ATURUGIRI, secrétaire administrative de classe normale, responsable de la section des suspensions de permis de conduire.
- de Monsieur Laurent BOILLÉE, attaché principal, chef du bureau des cartes grises, à Madame Maïwenn SAUTIER, attachée, adjointe au chef de bureau et à Madame Marie-Christine BENINCASA, secrétaire administrative de classe supérieure.
- de Madame Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale, à Mademoiselle Christine ALMERY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, à Madame Christine CUSSIGH, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Madame Nicole LAFARGE, secrétaire administrative de classe supérieure.
- de Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales.
- de Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.
- de Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.
- de Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée, chef du bureau des finances des collectivités, à Madame Catherine LEVASSEUR, attachée, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.
- de Madame Marie-José BOURDAIS, attachée, chef du bureau des associations, à Mademoiselle Anne PUCHOIS, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau.
- de Monsieur Olivier HEINEN, attaché principal, chef du bureau du cabinet, à Madame Aleth FOLLOT, attachée, adjointe au chef de bureau.

- de Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée, responsable de la plate-forme CHORUS, à Madame Liliane BEN-ATTMAN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Madame Florence DELMONT, et à Madame Laure-Alexandra SIEBERT, secrétaires administratives de classe normale.
- de Monsieur Gérard PAILLET, attaché, chef du service départemental d'action sociale, à Madame Anne-Claire ROYER, secrétaire administrative de classe normale.
- de Monsieur Jacques PAGES, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication, à Monsieur Hubert CORNIC, ingénieur des systèmes d'information et de communication et à Monsieur Richard GELEY, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication.
- de Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau de la modernisation et du pilotage budgétaire de l'UO, à Monsieur Charles TINIVELLA, attaché, et à Madame Sylviane VOUILLON, secrétaire administrative de classe normale, responsable du service du courrier.
- de Monsieur Emmanuel BONNET, attaché, chef du bureau du patrimoine, à Madame Martine MAURIN, secrétaire administrative de classe normale.
- de Madame Nathalie CHAIZE, attachée, responsable du pôle moyens-achats, à Monsieur Serge BŒUF, secrétaire administratif de classe normale.

Article 13 : L'arrêté préfectoral n°2010-404 du 4 janvier 20 10 est abrogé.

Article 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,  
Jacques GÉRAULT